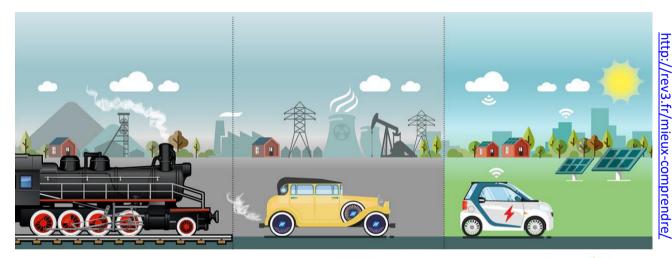


Décret tertiaire : Leviers d'actions

Tanguy LEDOUX Arthur ACHEJIAN

REV3: DE QUOI PARLE-T-ON?



1ère révolution industrielle 19e siècle Charbon / Ferroviaire

2ème révolution industrielle 20e siècle Pétrole / Grands réseaux











Soutenu par





Plusieurs leviers pour réduire vos consommations énergétiques :

- Performance énergétique du bâti
- Installation d'équipements performants et de gestion
- L'exploitation/maintenance
- Comportemental

- ➤ 50% chauffage
- ➤ 21% équipements informatiques
- ➤ 29% éclairages, froids annexes...



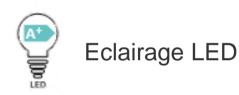


Parmi les émissions de gaz à effet de serre générées par le numérique,





Matériels ET Comportementaux





Equipements performants, réisolations, GTB, GTC



Impact numérique Rationalisation



Sensibilisation aux éco gestes, bonnes pratiques, challenges

Ampoule LED par rapport à ampoule conventionnelle = Consommation divisée par 10

Réduire le chauffage de 1°C = 7% de gain

Eteindre les équipements en veille = 10% d'économies







Une newsletter = 10 grammes de CO2

Empreinte carbone du spam = émissions annuelles de 3,1 millions de voitures





15.000 km = la distance moyenne parcourue par un e-mail

281 milliards = nombre d'emails envoyés chaque jour dans le monde





Une photo de vacances de 1 Mo à 10 amis = 500 mètres en voiture

Une requête Google = une ampoule de 60 W allumée pendant 17 secondes





Entre 10.000 et 50.000 e-mails non lus dans une boîte de réception

Industrie du numérique = 2% des émissions globales de CO2





Les consommations « inutiles » des équipements bureautiques (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs) constatées la nuit et les week-ends représentent en moyenne 40% de la consommation totale des appareils.

Choix des agencements pour privilégier la lumière naturelle (agencement, couleurs des murs...)

Extinction programmée des équipements, GTC/GTB...







Dispositifs d'appuis









• Financier une fois les projets définis

(FRATRI, Fonds ADEME, CEE, FEDER, CAP3RI, Livret TRI...)









Tout projet REV3 trouve ses appuis & financements!





Dispositifs d'appuis

Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Transition écologique dans le Plan de relance

- Un Plan de relance de 100 milliards d'euros dont 30 milliards d'euros sont destinés au financement de la transition écologique.
- Décarboner l'économie, -40 % d'émissions de carbone d'ici 2030 par rapport à 1990, et atteindre la neutralité carbone en 2050.
- Soutenir les secteurs d'avenir en misant sur les technologies vertes (hydrogène, recyclage, biocarburants...).





- ✓ **Décarbonation de l'industrie** (efficacité énergétique, adaptation des procédés, chaleur décarbonée) : 1,2 Md €
- ✓ **Rénovation énergétique** des bâtiments : 6,7 Md €
- ✓ Développer les mobilités du quotidien (vélo, transport en commun) : 1,2 Md €
- ✓ Soutien au **secteur ferroviaire** (passagers, marchandises) : 4,7 Md €
- ✓ Développer l'hydrogène vert d'ici 2030 : 7 Md €
- ✓ Biodiversité, lutte contre l'artificialisation et transition agricole : 2,5 Md €

Faire de l'écologie le principal levier de la reprise et de la transformation de notre économie.



Dispositifs d'appuis





Le Plan de relance opéré par l'ADEME

Dans le cadre du **Plan de relance "France Relance"**, l'Etat a confié environ **2 milliards d'euros à l'ADEME** sur la période de 2020 à 2022 pour financer les actions en faveur de la **transition écologique**.

Les thématiques du Plan de relance opéré par l'ADEME :

Décarbonation de l'industrie

1,2 Md € (guichet ASP, AAP)

Hydrogène renouvelable bas carbone

275 M € (étude, AAP)

Economie circulaire et plastiques

500 M € (études, invest., guichet Tremplin, AAP)

Dépollution pour la reconversion des friches

40 M € (AAP)

Transition écologique des TPE-PME

80 M € (guichet Tremplin, AAP)

Tourisme durable

50 M € (études, invest., guichet Tremplin, AAP)



TREMPLIN POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE



Liberté Égalité Fraternité





- □ Aides forfaitaire pour Etudes et Investissements de 5 000 € min à 200 000€ max l'aide ne dépassera pas 80% du montant total des investissements
- 9 domaines de financement pour concrétiser des projets de transition écologique
 - ✓ Domaine 1 : Actions pour la lutte contre le changement climatique Etudes & Diagnostics
 - ✓ Domaine 2 : Actions de rénovation globale des bâtiments et qualité de l'air Etudes & Diagnostics
 - ✓ Domaine 3 : Actions liées à l'éclairage Investissements
 - Domaine 4 : Actions liées à l'efficacité énergétique des équipements de froid commercial Investissements
 - ✓ Domaine 5 : Actions liées à l'isolation et ventilation de mon bâtiment industriel Investissements
 - ✓ Domaine 6 : Actions liées à la production de chaleur et froid pour mon bâtiment industriel Investissements
 - ✓ Domaine 7 : Actions liées à la mobilité Eudes & Diagnostic + Investissements
 - ✓ Domaine 8 : Actions liées à l'économie circulaire et gestion des déchets Eudes & Diagnostic + Investissements
 - ✓ Domaine 9 : Actions liées à l'écoconception et aux labélisations Eudes & Diagnostic + Investissements
- ☐ Plus de 70 actions éligibles

Uniquement pour PME Industrielle Autre-Crédit Impôt



TREMPLIN POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Audit et mise en place stratégie énergétique

Bilan GES du site + plan d'action	5 k€
Réalisation du plan d'action (stratégie ACT)	25 k€
Evaluation de la stratégie ACT	4 k€
Audit énergétique des sites "décret tertiaire"	1,5€/m²
MOE rénovation bâtiment (objectif – 50% EE)	5 k€

Isolation (seulement locaux industriels)

Isolation de combles perdus	10 €/m²
Isolation des murs par l'extérieur	30 €/m²

Local industriel ou tertiaire (bureaux, entrepôts)

Installation LED (exigence fiche CEE)	30 € / u
---------------------------------------	----------

Chauffage EnR (seulement locaux industriels)

Installation géothermique	440 €/MWh
Pompe à chaleur (PAC) solarothermique	160 €/MWh
Solaire thermique	900 €/MWh
Chaudière biomasse (inférieur à 1200 MWh/an)	180 €/MWh

Ventilation (seulement locaux industriels)

Installation d'une VMC double flux (même	2 k€
exigence que la fiche CEE correspondante)	∠ K€

Optimisation équipement froid commercial

Isolation équipement froid (meuble, chambre)	350€/u
Rétrofit équipement avec fluide R404A	350€/u
Remplacement équipement avec fluide R404A	3,5 k€ / u

Actions liées à l'économie circulaire et aux labélisations

Compacteurs mécanique / broyeurs végétaux	5 k€ / u
Récupération des eaux de pluie	2,5 k€/10m³
Premiers pas écoconception, EnVol, ISO 14001	5 k€

Actions liées à la mobilité

Remplacement (ou rétrofit) véhicule thermique par électrique ou GNV	Entre 4 et 24 k€
Vélo cargo électrique pour usage professionnel	2,5 k€
Diagnostic flottes de véhicules d'entreprises	20 k€









TREMPLIN POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE







Une mise en œuvre simple Directement en ligne!

ETAPE 1 : Je vérifie mon éligibilité

Accès à la plateforme AGIR

https://agirpourtatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme

Je télécharge le tableur des actions (en bas de page)

ETAPE 2 : Je crée mon compte sur Agir

- Indispensable pour déposer un dossier en ligne
- Je peux m'aider du guide au dépôt en ligne
- Je complète les éléments administratif de mon entreprisel

ETAPE 3 : Je dépose mon dossier

- Je complète le ficher « ADEME Tremplin Transition Ecologique » que j'enregistre avec N°SIRET_TremplinTE
- · Je joins un fichier unique pdf des devis demandés + RIB
- Je reçois un Accusé Réception automatique = Date de prise en compte des dépenses (sous réserve de la validation du dossier)

ETAPE 4 : L'ADEME instruit le dossier

- Un contrat unique est généré au bénéficiaire
- Avance de 30% et 70 % au solde à la fin de l'opération sur la base d'une attestation certifiée sincère de la réalisation de l'opération par le porteur de projet - Contrôle par sondage







Agir pour la transition écologique Agence de la transition écologique









Accueil > Recherche projets > Tremplin pour la transition écologique des PME

< RETOUR AUX RÉSULTATS



Tremplin pour la transition écologique des PME

Financer vos projets de transition écologique avec les aides financières du guichet « Tremplin pour la transition écologique des PME ».



Changement climatique Economie circulaire / Déchets Energie Mobilisé / Transport Qualité de l'air Sols / Agriculture / Forêt Urbanisme / Bätiment | Autre

Liste des documents à joindre lors de votre dépôt de demande d'aide :

- > le fichier simplifié généré automatiquement quand vous aurez fini de remplir le questionnaire « ADEME Tremplin transition écologique », et que vous devrez enregistrer sous le nom « [votre numéro de siretì Tremplin.xlsx » :
- > un fichier unique au format pdf composé des devis scannés pour justifier des études et investissements projetés ;
- > un RIB.

L'opération pour laquelle vous sollicitez une aide financière ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (sous quelque forme que ce soit : marché signé, commande signée, devis accepté...).

Pièces à déposer :



> ADEME Tremplin Transition Écologique (XSLM, 2.44 Mo) &



BOOSTER POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE







En bénéficier:

https://hautsdefrance.cci.fr/solution s/booster-transition-ecologique/



Entreprises de 20 salariés maximum, et de plus de 3 ans Pré-requis: motivation personnelle / projet ou potentiel de développement/transition



OBIECTIFS

- · Faire le point sur la performance environnementale de votre entreprise : ses pratiques, ses outils de pilotage et son mode de gestion.
- · Recenser et analyser ses différents flux : énergie, déchets, rejets, matières, approvisionnement, achats responsables...
- · Formaliser les actions prioritaires pour maîtriser votre consommation énergétique, réduire votre empreinte carbone, optimiser les coûts de votre entreprise et valoriser vos actions environnementales auprès de vos clients.



Coût 100% pris en charge par le Conseil régional Hauts-de-France et le Feder dans le cadre de la crise sanitaire pour accompagner votre relance.

Valeur de l'accompagnement : 1 000 €HT

AUTRES AIDES DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Autres aides ADEME : financement de prestations d'AMO ou de MOE pour des projets d'investissements projets de recherche, de développement ou d'innovation subvention aux études de préfiguration d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale
Prêt Vert BPI France/ADEME : https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Vert
Prêt Économies d'Énergie BPI France/CEE : https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-thematiques/Pret-Economies-d-Energie-PEE
Certificats d'Economie d'Energie (CEE) : https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#e6
Crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires des TPE/PME : https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/credit-impot-renovation-energetique-tpepme

ENERGIES RENOUVELABLES ET/OU DE RECUPERATION



Fonds chaleur de l'ADEME

Pour **passer du fossile aux renouvelables :** chauffage, eau chaude sanitaire, process et rafraîchissement

ENR visées : Biomasse, Géothermie, Solaire Thermique, Récup chaleur, Méthanisation

Plan de relance : Abondement du Fonds Chaleur de 100 M€ pendant deux ans.

- → études de faisabilité: taux d'aide jusqu'à 70%
- → investissements: taux d'aide entre 30% et 60%

CHALEUR ET FROID RENOUVELABLES, DES FILIÈRES FIABLES



LA BIOMASSE

est la première source d'énergie renouvelable en France. Elle est principalement issue de la sylviculture, des industries connexes, du bois déchet, ainsi que de l'exploitation agricole.



LES RÉSEAUX DE CHALEUR ET FROID

permettent à partir d'une unité de production centrale la distribution de chaleur ou de froid pour les besoins des bâtiments ou d'un process. Ils desservent plusieurs abonnés et contribuent à mutualiser les investissements. Ils sont indispensables à la valorisation des énergies locales (biomasse, géothermie, solaire, biogaz, chaleur de récupération) tout en garantissant une stabilité dans le temps du coût de la chaleur our les usagers.



L'ÉNERGIE SOLAIRE THERMIQUE

permet de produire de l'eau chaude qui sera ensuite consommée dans les bâtiments résidentiels ou accueillant du public, dans l'industrie et via les réseaux de chaleur.



LA GÉOTHERMIE

est la valorisation de la chaleur du sous-sol à diverses profondeurs. Selon les techniques, elle permet la production de chaud et de froid.



LA MÉTHANISATION

est issue de différentes sources de production : les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) / les unités de traitement par méthanisation des déchets ménagers, des boues d'épuration, des effluents agricoles ou industriels. Le biogaz est généralement valorisé soit par combustion directe avec production de chaleur, soit par cogénération avec production conjointe de chaleur et d'électricité, soit après épuration, par injection dans le réseau de gaz (on parle alors de biométhans).



LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE

Lors du fonctionnement de certains procédés de production ou de transformation, l'énergie thermique produite n'est pas utilisée en totalité. On parle alors de «chaleur fatale». La chaleur fatale peut être récupérée et valorisée.

Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques

Soutien financier à la réalisation de **groupes de projets Énergies nouvelles renouvelables et de récupération (EnR&R)** ayant recours à de la chaleur d'origine renouvelable. Le contrat de développement des ENR, d'une durée de 3 à 6 ans, vous permet de bénéficier d'aides financières sur les études et les investissements. Les aides sont possibles sur un ensemble de projets toutes filières EnR&R thermiques confondues.



Fonds chaleur de l'ADEME



LES AIDES À L'INVESTISSEMENT

POUR LES INDUSTRIELS, LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS

INVESTISSEMENT
RÉCUPÉRATION DE LA CHALEUR
Jusqu'a
30%
des investissements

+ BONUS de 10 à 20% pour les PME INVESTISSEMENT

RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

lusqu'a

60%

des investissements
+ BONUS

de 10 à 20% pour les PME

INVESTISSEMENT
ÉNERGIES RENOUVELABLES
lusqu'a

45% des investissements

+ BONUS de 10 à 20% pour les PME

L'AIDE AUX ÉTUDES ET AU CONSEIL: L'ADEME accompagne les porteurs de projets dans leur réflexion et leur prise de décisions par des conseils et études concernant la planification énergétique d'un territoire ou la construction du management de l'énergie d'une entreprise, le schéma directeur de développement d'un réseau de chaleur, des études de faisabilité technico économique ou encore des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'ADEME soutient financièrement ces différents accompagnements, rapprochez-vous de votre Direction Régionale.

L'aide se calcule selon le principe suivant :

- Si « petit » projet => Aide forfaitaire au nb de MWh Enr (et non coût d'investissement)
- Si « gros » projet => Aide selon analyse technico économique

Les seuils de passage de « petit » à « gros » varient selon l'ENR

• Biomasse : 12000 MWh / Géothermie 1 200 Mwh / Solaire Thermique > 500 m²

L'aide est versé en minimum deux fois :

- Max 80% à la réception de l'installation (avec possibilité de versement intermédiaire)
- Solde versé après 1 an d'instrumentation et selon les résultats (instrumentation à mettre en place)



ENERGIES RENOUVELABLES ET/OU DE RECUPERATION





Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation

Financement d'installations de méthanisation (injection, cogénération, chaleur)

Les équipements soutenus sont : unités de méthanisation avec cogénération (< 500 kWe) ou injection de biométhane, production de biogaz, valorisation énergétique du biogaz (chaleur seule, cogénération, épuration du biogaz en biométhane, injection dans le réseau public ou utilisation en carburant bioGNV), stations d'épuration urbaines (biométhane, injection)

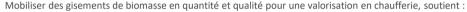
Financement étude de faisabilité chaufferie biomasse

Financement Installation de production de chaleur biomasse/bois

Aide au développement de l'offre de combustibles bois pour la valorisation en chaufferies

Les installations de fortes puissances en secteur entreprise (industrie, agriculture, tertiaire) sont accompagnées dans le cadre de l'AAP BCIAT (production > 12 000 MWh/an).

Les installations biomasse de faibles puissances sont accompagnées uniquement dans le cadre des contrats de développement EnR (production < 1 200 MWh/an)



- la création ou l'aménagement de plateformes d'approvisionnement ;
- les équipements assurant la production d'un combustible de qualité ;
- les équipements d'exploitation forestière permettant la production de bois énergie.



Financement d'une étude de faisabilité d'installation solaire thermique

Financement d'installations de production d'eau chaude solaire

Accompagnement financier pour la réalisation et l'installation de centrales solaires thermiques, de pompes à chaleur solaires (uniquement sur eau chaude sanitaire) et de systèmes solaires combinés (production d'eau chaude & chauffage)

ENERGIES RENOUVELABLES ET/OU DE RECUPERATION







Aide au test de réponse thermique de terrain (géothermie)

Financement d'installations géothermiques de production de chaleur et de froid

Financement d'installations de boucles d'eau tempérée géothermiques de production de chaleur et de froid

Opérations suivantes soutenues :

- géothermie sur aquifère profond (basse énergie) ;
- géothermie de surface avec pompes à chaleur sur aquifère superficiel ou sur champs de sondes géothermiques ou sur géostructures énergétiques ;
- installations utilisant les mêmes principes que la géothermie mais valorisant par pompe à chaleur l'énergie des eaux usées, de l'eau de mer ou des eaux thermales.

Une boucle d'eau tempérée repose sur un réseau de distribution d'eau basse température (10 à 25 °C) reliant plusieurs bâtiments que l'on souhaite chauffer voire rafraîchir ensemble.



Aide aux études de réseaux de chaleur et de froid

Financement d'investissements de réseaux de chaleur ou de froid

Les projets concernés sont les projets de création, d'extension et/ou de densification de réseaux, qui sont obligatoirement raccordés à des unités physiques de production EnR&R.



Financement d'une étude de faisabilité de récupération de chaleur fatale

Financement d'installations de récupération de chaleur

L'aide aux installations de récupération de chaleur dépend de conditions techniques : **quantité de chaleur récupérée**, **performances** énergétiques et environnementales des installations, **Temps de Retour Brut** (TRB) du projet).

CONTACT

https://rev3.fr/contact/
contact@rev3.fr

APPELS A PROJETS (Tertiaires comme Industries)

a.achejian@hautsdefrance.cci.fr

Rejoignez le nuage d'acteurs de la 3^{ème} révolution industrielle !



#rev3

Suivez-nous

rev3.fr









rev3

rev3